

COMMUNE DE LA FORET-FOUESNANT

ARRETE MUNICIPAL

REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT

PA/2020/08/50

LE MAIRE DE LA FORET FOUESNANT

VU la pétition en date du 22 juillet 2020

Par laquelle Monsieur GUIFFAN Grégory, Cornouaille Environnement, 08 rue du Cleuyou 29500 ERGUE GABERIC, demande l'autorisation de stationner les véhicules nécessaires aux travaux de raccordement de boîte de branchement tout à l'égout, face au 07 rue du Vieux Port, Commune de La Forêt Fouesnant, les 1^{er} et 02 septembre 2020.

VU le code de la voirie routière ;

VU le code pénal ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le bon déroulement de ces travaux nécessite une réglementation du stationnement ;

CONSIDERANT que cette réglementation pourra être appliquée sans inconvénient majeur pour la circulation ;

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er} – Les 1^{er} et 02 septembre 2020, le pétitionnaire est autorisé à faire stationner les véhicules nécessaires aux travaux de raccordement de boîte de branchement tout à l'égout, face au 07 rue du Vieux Port, sur trois places de stationnement situées de l'autre côté de la chaussée.

ARTICLE 2 – Le stationnement de tout autre véhicule sera interdit pendant toute la durée de l'opération sur ces dits emplacements.

ARTICLE 3 – Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation de son chantier pendant toute la durée de l'opération, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation. Celle-ci sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté

ARTICLE 4 – Toute contravention aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 –

- M. le Directeur Général des Services de LA FORET-FOUESNANT.
- M. le commandant de la brigade de gendarmerie de FOUESNANT,
- M. GUIFFAN Grégory, Cornouaille Environnement, pétitionnaire
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté et de son affichage partout où cela sera nécessaire.

Fait à LA FORET FOUESNANT, le 05 août 2020

Le Maire,

Daniel GOYAT

